

UNION FRANÇAISE
DES ORTHOPROTHÉSISTES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



UFOOP
24



SOMMAIRE

VIE DE L'UFOP	page 4
FAITS MARQUANTS	page 10
L'UFOP DANS LES MÉDIAS	page 13
L'UFOP EN ACTION	page 26

VALORISONS NOTRE SAVOIR-FAIRE ET NOS COMPÉTENCES

Chers adhérents, chers confrères,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce rapport d'activité pour l'année 2024, une année marquée par des défis, des évolutions et des avancées importantes pour notre profession de santé. Pour y parvenir, les membres du Conseil d'Administration ont travaillé de concert avec moi afin de renforcer la place et l'image de notre profession dans les médias et auprès des pouvoirs publics.

L'UFOP a non seulement intensifié son rôle de défense des intérêts des professionnels mais a également œuvré à l'amélioration de la visibilité de la profession d'orthoprothésiste car il est essentiel que chacun comprenne le rôle crucial que nous jouons dans la prise en charge et le suivi de nos patients appareillés.

Cette année 2024, marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, a été un moment de transition, de défis, mais aussi d'accomplissements. Ainsi, malgré l'instabilité politique et le contexte budgétaire contraint, l'UFOP a su se montrer proactive face aux enjeux du secteur : tarification du GAO, révision de notre nomenclature, élargissement des compétences, évolution de notre formation initiale, propositions d'évolutions réglementaires en faveur de l'accès au sport et de la simplification du parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie...

En tant qu'experts en matière d'appareillage sur mesure, il est essentiel que nous soyons mieux (re)connus. À cet égard, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre afin de mieux faire connaître la profession, maillon essentiel dans le parcours de soins des personnes présentant un handicap, des troubles des fonctions ou des déficiences.

L'année à venir promet de nouveaux défis, mais également de nouvelles opportunités. Nous continuerons à valoriser notre savoir-faire et nos compétences et à travailler avec les pouvoirs publics, tout en restant à l'écoute de nos patients afin de leur apporter des solutions d'appareillage sur mesure, adaptées à leurs besoins et à leurs projets de vie.

Nous sommes plus que jamais mobilisés pour défendre notre place dans le système de santé français.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de l'UFOP pour leur engagement et leur contribution. C'est grâce à notre mobilisation collective que l'UFOP et la profession d'orthoprothésiste gagnent en visibilité, progressent et évoluent dans un environnement en perpétuelle mutation.

Je vous remercie pour votre confiance.

“En tant qu'experts en matière d'appareillage sur mesure, il est essentiel que nous soyons mieux (re)connus.”

JEAN-FRANÇOIS CANTERO,
PRÉSIDENT DE L'UFOP





VIE DE L'UFOP

LES MEMBRES DU CA

(au 31 décembre 2024)

Président : **Jean-François Cantero** (Proteor)

Vice-président : **François-Xavier Flament** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Vice-président : **Jérôme Lamorère** (Domital Orthopédie)

Trésorier : **Pierre Gerbelot** (Demeure Orthopédie)

Secrétaire : **Gilles Vigné** (Lagarrigue - Groupe Eqwal)

Alain Barth

Benoît Baumgarten (Ortho Access)

Loïc Brugalais (Orthoway)

Éric Dupont (Dupont Orthopédie)

Marion Fourmaux (Opfm)

Thomas Grolleau (Lagarrigue - Groupe Eqwal)

Philippe Izard (Proteor)

Julien Mouret (Orthoway)

Jean-Louis Neut (Neut)

Délégué général : Stéphane Brangier

Réunions des instances de gouvernance en 2024

Une Assemblée Générale ordinaire s'est tenue le lundi 27 mai 2024 au cours de laquelle sont intervenu le cabinet Anthenor Public Affairs et l'agence Frapier & Saab. Le Conseil d'Administration s'est réuni à un rythme régulier en 2024 : mardi 9 janvier, mardi 6 février, mardi 5 mars, mardi 2 avril, mardi 7 mai, mardi 4 juin, mardi 2 juillet, mardi 3 septembre, mardi 8 octobre, mardi 5 novembre, mardi 3 décembre.

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

(au 31 décembre 2024)

Les dernières élections se sont déroulées en janvier 2021 (mandat de 4 ans).

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Titulaire : **Jean Redoux** (Orthesis)

Suppléant : poste à pourvoir

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Titulaire : **Eddy Benoit** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Suppléant : **Damien Dubourgnoix** (Proteor)

BRETAGNE

Titulaire : **Gilles Fanéon** (Proteor)

Suppléant : **Mikaël Mathis** (Mathis Orthopédie)

CENTRE-VAL DE LOIRE

Titulaire : **Pierre Malbay** (Schaeffler Orthopédie)

Suppléant : **Jean-Luc Bernard** (Orthopédie Générale Ets Bernard)

GRAND EST

Titulaire : **Bertrand Azori** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

Suppléante : **Lydie Philippe** (Proteor)



HAUTS-DE-FRANCE

Titulaire : **Marion Fourmaux** (Opfm)
Suppléant : poste à pourvoir

ÎLE-DE-FRANCE

Titulaire : **Thomas Grolleau** (Lagarrigue - Groupe Eqwal)
Suppléant : poste à pourvoir

NORMANDIE

Titulaire : **Thierry Morvant** (Proteor)
Suppléant : Poste à pourvoir

NOUVELLE-AQUITAINE AQUITAINE

Titulaire : **Jérôme Lamorère** (Domital Orthopédie)
Suppléant : **Philippe Wentzy** (Lagarrigue - Groupe Eqwal)

POITOU-CHARENTES

Titulaire : **Xavier Martin** (Proteor)

OCCITANIE

Titulaire : **Jessica Sarret** (Lagarrigue - Groupe Eqwal)
Suppléant : **Sylvain Cosentino** (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)

PAYS DE LA LOIRE

Titulaire : **Jean-Noël Adde** (Proteor)
Suppléante : **Caroline Guillement** (Lagarrigue - Groupe Eqwal)

PACA - CORSE

Titulaire : **Ludovic Dejean** (Lagarrigue - Groupe Eqwal)
Suppléant : **Sébastien Chapon** (Proteor)

OUTRE-MER

GUADELOUPE / SAINT-MARTIN / SAINT-BARTH

Titulaire : **Jean-Marie Rosemond** (Orthésia)

LA RÉUNION / MAYOTTE

Titulaire : **Jean-Michel Milcent** (TPM Orthopédie)
Suppléant : **Jean-Noël Marcel** (PRO Ortho)

MARTINIQUE

Titulaire : **Roland Guitteaud** (Société d'Orthopédie Guitteaud)

Les adhérents de l'UFOP constituent un réseau de plus de **250** cabinets d'appareillage répartis en France et dans les Outre-mer.

LES ADHÉRENTS EN 2024

ACACIAS ORTHOPEDIE
 AHP EUROPE
 ALBATROS France
 ALPES ORTHOPEDIE
 AMBROIS ORTHOPEDIE
 ANTILLES ORTHOPEDIE
 AOP / AUZOLLE ORTHESE PROTHESE
 APO / APPAREILLAGE PROTHESE ORTHOPEDIE
 APPAREILLAGES SUD PROTHESE
 ATLANTIQUE ORTHO
 AVEYRON ORTHOPEDIE
 BAGNAROSA ORTHESES PROTHESES (BOP) TECHNOLOGIES
 BELFORTHOPEDIE / SAS HANDI'N END
 BETEILLE ORTHOPEDIE
 BMO PROTHESE-ORTHESE
 BTC ORTHOPEDIE
 BTC ORTHOPEDIE VAR
 CAP ORTHOPEDIE
 COS ORTHO
 DEMEURE ORTHOPEDIE
 DOMITAL ORTHOPEDIE
 DUPONT ORTHOPEDIE
 EOS / ESPACE ORTHO SCOLIOSE
 ETABLISSEMENT BOUBET
 EUROPE ORTHO
 FARE ORTHOP
 GUYANE APPAREILLAGE MEDICAL
 GUYANE ORTHOPROTHESE
 H2 ORTHOPEDIE
 HARMONIE MEDICAL SERVICE
 ICEO
 LA PROTHESE GENERALE
 Réseau LAGARRIGUE - Groupe EQWAL
 MATHIS ORTHOPEDIE
 MF ORTHOPEDIE (OPFM)
 MIGNARD ORTHOPEDIE
 MONT-BLANC ORTHOPEDIE
 NEUT SAS
 OPR / ORTHESE PROTHESE REEDUCATION
 ORTEA
 ORTHEIS
 ORTHESIA GUADELOUPE
 ORTHESIA ST MARTIN
 ORTHESIS
 ORTHO ACCESS
 ORTHO EVOLUTION
 ORTHO MEDICAL WELTER
 ORTHOCAL
 ORTHO-CARAIBES
 ORTHO-MAINE
 ORTHOPEDIE DU FOREZ
 ORTHOPEDIE GENERALE ETS BERNARD
 ORTHOPEDIE MENEGETTI



ORTHOPEDIE YVERNOGEAU
ORTHOTECH
ORTHOVISION
Réseau ORTHOWAY
OTTOBOCK Réseau Orthopédie & Services
OUEST ORTHOPEDIE
PACIFIC ORTHO
POMMIER ORTHOPEDIE
PRO ORTHO
PROTEOR
HTCR / HANDICAP TECHNOLOGIE CONSEIL REUNION
SARL ORTHOPEDIE
SCHAEFFLER ORTHOPEDIE
SOCIETE D'APPAREILLAGE DU CENTRE STER
SOCIETE D'ORTHOPEDIE GUITTEAUD (SOG)
SUD ORTHOPEDIE
TPM MAYOTTE
TPM ORTHOPEDIE
VAR ORTHOPEDIK SERVICES

LES MEMBRES ASSOCIÉS EN 2024 (FOURNISSEURS / INDUSTRIELS)

BLATCHFORD France
JANTON
ORTHO EUROPE
OSSÜR France
OTTOBOCK France
PROTEOR

SOCIÉTÉS SAVANTES ET CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL

AFA AMPAN - Association française pour l'appareillage
ISPO France - International society prosthetics and orthotics
CNP GAO - Conseil national professionnel du grand appareillage orthopédique

LES PRINCIPAUX MANDATS

INSTANCES	MANDATS
Commission paritaire nationale (CPN) des professions de l'appareillage	Titulaire : Jean-François Cantero (Proteor) Suppléant : François-Xavier Flament (Ottobock Réseau Orthopédie & Services)
Commissions paritaires régionales (CPR) des professions de l'appareillage	Délégués régionaux
Commission des pénalités des professions de l'appareillage	Au niveau national : Jean-François Cantero (Proteor) En région : délégués régionaux
Commission d'autorisation d'exercice	Titulaires : Eric Dupont (Dupont Orthopédie) Loïc Brugalais (Orthoway) Suppléants : Philippe Izard (Proteor) Philippe Wentzy (Lagarrigue - Groupe Eqwal)
Commissions paritaires relatives à l'ACI en faveur du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	Au niveau national : Alain Barth En région (CPR et CPL) : délégués régionaux
Haut conseil des professions paramédicales (HCPP)	Titulaire : Jacques Fecherolle (SNOF) Suppléants : Stéphane Brangier (UFOP) Marielle Dufaure (FFPO)
HCPP Sous-commission soins de la vision, de l'audition et de l'appareillage	Animateur : Stéphane Brangier (UFOP) Co-animatrice : Mélanie Ordines (SNAO)
Commission scientifique indépendante (CSI) du Haut conseil du DPC (HCDPC)	Titulaire : Frédéric Barral Suppléante : Sandrine Carpentier (Lagarrigue - Groupe Eqwal)

FAITS MARQUANTS

JANVIER

17/01/2024 | Entretien avec le Pr Etienne Gayat, conseiller spécial santé auprès de Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et Sandrine Williaume, conseillère évolution et attractivité des métiers auprès d'Aurélien Rousseau, ministre de la santé et de la prévention.

23/01/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Provence-Alpes-Côte d'Azur/Corse.

25/01/2024 | Lancement des travaux de rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), la Fédération française des podo-orthésistes (FFPO), des professionnels et des représentants des établissements de formation désignés par l'Inspection générale.

FÉVRIER

14/02/2024 | Audition de l'UFOP par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) dans le cadre de la mission de revue des dépenses relatives aux dispositifs médicaux.

21/02/2024 | Entretien avec Mathilde Marmier, conseillère santé des populations, produits de santé et bioéthique auprès du Premier ministre Gabriel Attal.



21/02/2024 | Entretien avec Lucas Janner, collaborateur du député Philippe Juvin.

MARS

01/03/2024 | Mise en ligne de la pétition UFOP sur le site Change.org « Tarifs bloqués depuis 2017 : soutenez vos orthoprothésistes ! »

05/03/2024 | Point presse à l'occasion du lancement de la campagne de communication en faveur de la profession au CREPS des Haut-de-France, en présence du para triathlète Pierre-Antoine Baele et de son orthoprothésiste Romain Ségard.



Sans mon orthoprothésiste, ma vie va vite devenir un enfer...

ORTHOPROTHÉSISTES EN DANGER, NOS 850 000 PATIENTS HANDICAPÉS MENACÉS

Handicapé de naissance, accident de la vie, maladie de longue durée... Vous êtes plus de 800 000 à faire appel à nous. Convoquer et faire passer des appareils et dispositifs sur mesure adaptés et spécialement à vos besoins est notre devoir de métier. Tarifs gelés depuis 2017, inflation, fermeture de cabinets, baisse des recrutements : la profession est sous haute tension. Votre départ, votre autonomie, votre intégration dans la société sont notre avenir. Aidez-nous à poursuivre notre mission auprès de vous, de vos médecins prescripteurs et des professionnels de la rééducation.

UFOP Union Française des Orthoprothésistes

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE EN SCANANT CE QR CODE

www.ufop-ortho.fr

05/03/2024 | Diffusion du kit de communication (affiches et dépliants) aux adhérents UFOP.

6/03 et 7/03/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

11/03/2024 | Entretien avec Romain Bégué, conseiller accès aux soins, premiers recours et efficacité des organisations et Timothée Mantz, conseiller chargé du financement du système de santé et des produits de santé auprès de Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention.

12/03/2024 | Entretien avec la députée Alexandra Martin membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

12/03/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Haut-de-France.

18/03/2024 | Lancement de l'enquête statistique menée par Opinionway pour le compte de l'UFOP.

19/03/2024 | Entretien avec Julie Bloch-Delmas, conseillère accessibilité universelle, participation et citoyenneté, sport et jeux olympiques et paralympiques et Alix de Roubin, conseillère chargée du virage domiciliaire, de la prévention de la perte d'autonomie et de la lutte contre les maltraitances auprès de Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

19/03 et 20/03/2024 | Réunion annuelle organisée par les établissements de formation (BTS orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste).

21/03/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Normandie.

21/03 et 22/03/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

26/03/2024 | Rencontre avec la presse



organisée par l'UFOP au collège Jules Verne de Plaisance du Touch en présence de Dimitri Pavadé, vice-champion paralympique de saut en longueur et de son orthoprothésiste Nicolas Ottmann.

28/03/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Centre-Val de Loire.

AVRIL

04/04/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Auvergne-Rhône-Alpes.

05/04/2024 | Entretien avec la députée Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales.

MAI

02/05 et 03/05/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

13/05/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Pays de la Loire.

14/05/2024 | Entretien avec Pierre Wolkenstein, conseiller médical, enseignement supérieur et recherche et Nadège Grataloup, conseillère établissements de santé, ressources humaines et relations sociales auprès de Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention.

16/05/2024 | Projet de décret de compétence permettant la mise en œuvre de l'article 13 de la loi Rist (renouvellement des orthèses plantaires) mis aux votes et approuvé par les membres du Haut conseil des professions paramédicales (HCPPP).

16/05/2024 | Entretien avec la sénatrice Marie-Pierre Richer, présidente du groupe d'études sur le handicap.

16/05 et 17/05/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

27/05/2024 | Assemblée générale UFOP.

29/05/2024 | Webinaire « Bascule ADELI-RPPS » organisée par l'Agence du numérique en santé (ANS) à des-

tinuation des professions de santé basculant début juin dans le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

30/05 et 31/05/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

JUIN

05/06/2024 | Publication du décret autorisant les orthoprothésistes, les podo-orthésistes et les orthopédistes-orthésistes à renouveler les prescriptions médicales d'orthèses plantaires datant de moins de 3 ans (Article 13 de la loi Rist).

05/06/2024 | Bascule des orthoprothésistes dans le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

06/06/2024 | Entretien avec les conseillères Julie Bloch-Delmas et Alix de Roubin.

06/06/2024 | Les nouveaux référentiels d'activités professionnelles Orthoprothésiste et Podo-orthésiste sont approuvés par la Commission professionnelle consultative (CPC) cohésion sociale et santé.

06/06 et 07/06/2024 | Journées de l'appareillage organisées à Berck par l'Association française pour l'appareillage (AFA-AMPAN).

17/06/2024 | Lancement du groupe de travail « Prévention des risques » avec la FFPO, la CNAM et la Carsat.

18/06 et 19/06/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

25/06/2024 | Point presse organisé par l'UFOP à Cenon, dans les locaux de Domital Orthopédie, en présence du parasportif Cyrille Chaboune, amputé



des deux jambes se préparant au jeux paralympiques 2024 (volley assis) et de son orthoprothésiste Jérôme Lamorère.

28/06/2024 | Publication au Journal Officiel d'un avis de projet relatif à la révision de la nomenclature du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP.

28/06/2024 | Publication au Journal Officiel d'un avis relatif aux tarifs et prix limite de vente du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP.

JUILLET

02/07 et 03/07/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

04/07/2024 | Réunion organisée par la CNAM sur l'avancement des travaux de mise en œuvre du futur téléservice d'envoi dématérialisé des demandes d'accord préalable (DAP).

11/07/2024 | Réunion d'échange avec les établissements de formation organisée par l'UFOP avec la participation de la FFPO.

AOÛT

21/08/2024 | En amont des JOP Paris 2024, l'UFOP publie une tribune de Jean-François Cantero « Jeux Paralym-



piques de Paris 2024 : un pas crucial vers une société plus inclusive » co-signée par Anne Marsick, présidente d'ADEPA, Pascale Ribes, présidente d'APF France Handicap et Jean-Patrick Rousseau, président de Génération Avant-Garde.

28/08/2024 | Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

29/08 et 30/08/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

SEPTEMBRE

Les renouvellements de prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires datant de moins de 3 ans effectuées par les orthoprothésistes, les podo-orthésistes et les orthopédistes-orthésistes sont désormais pris en charge par l'Assurance Maladie.

03/09/2024 | Webinaire UFOP sur la révision de la nomenclature du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP.

05/09/2024 | Clôture de l'enquête statistique menée par Opinionway pour le compte de l'UFOP.

10/09/2024 | Réunion technique Orthoprothésistes organisée, à la demande de l'UFOP, par l'Assurance Maladie Bourgogne Franche-Comté.

12/09/2024 | Publication du rapport IGAS/IGF sur la revue des dépenses des dispositifs médicaux qui pointe du doigt l'obsolescence de chapitres entiers de la LPP (dont les Orthoprotèses) et plaide pour la mise en place d'un téléservice d'envoi des DAP.

17/09 et 18/09/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

25/09/2024 | Commission paritaire nationale des professions de l'appareillage organisée par la CNAM.

OCTOBRE

04/10/2024 | Publication de l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) sur l'avis de projet portant révision du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP avec prise en compte des observations de l'UFOP.

04/10/2024 | Entretien avec le député Thibault Bazin.

07/10/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par la CRAMIF (Ile-de-France).

10/10/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Nouvelle Aquitaine.

14/10/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Occitanie.

15/10/2024 | Projets de référentiels du BTS Orthoprothésiste et du BTS Podo-orthésiste mis aux votes et approuvés par les membres du Haut conseil des professions paramédicales (HCPP)

16/10/2024 | Entretien avec Michael Galy, directeur de cabinet et Sandrine Guillaume, conseillère sociale, attractivité et ressources humaines en santé auprès de Geneviève Darrieussecq, ministre de la santé et de l'accès aux soins.

17/10/2024 | Projets de référentiels du BTS Orthoprothésiste et du BTS Podo-orthésiste mis aux votes et approuvés par les membres de la CPC cohésion sociale et santé.

25/10/2024 | Entretien avec Jordan Challier, conseiller santé, prévention et accès aux soins auprès de Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée en charge des personnes en situation de handicap.

29/10/2024 | Entretien avec Gaëlle Feukeu, conseillère chargée de la fonction hospitalière et de la simplification des démarches dans la santé et le handicap.

NOVEMBRE

07/11 et 08/11/2024 | Congrès annuel d'ISPO France (International society for prosthetics & orthotics) à Lyon.

13/11/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

15/11/2024 | Entretien avec Andréa Khoshkou, conseillère territoire, accessibilité et héritage des jeux olympiques et paralympiques auprès de

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre chargée des personnes en situation de handicap.

20/11/2024 | Réunion organisée par la CNAM sur le thème de l'ordonnance numérique (organisations professionnelles de l'appareillage et éditeurs de logiciels métier).

29/11/2024 | Groupe de travail rénovation des référentiels BTS Orthoprothésiste et BTS Podo-orthésiste.

DÉCEMBRE

03/12/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Bretagne.

04/12/2024 | Entretien avec Alexis Bataille-Hembert, conseiller attractivité des métiers, soutien aux professionnels et aux aidants auprès de Paul Christophe, ministre des solidarités et de l'autonomie.

11/12/2024 | Publication au Journal Officiel de l'arrêté portant révision de la nomenclature du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP.

12/12/2024 | Publication au Journal Officiel de l'avis relatif à la tarification du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP.

12/12/2024 | Commission paritaire nationale des professions de l'appareillage - Réunion complémentaire organisée par la CNAM à la demande des organisations professionnelles de l'appareillage.

16/12/2024 | Commission paritaire régionale des professions de l'appareillage organisée par l'Assurance Maladie Bourgogne-Franche Comté.

18/12/2024 | Réunion d'information adhérents sur les modifications apportées dans le cadre de la révision de la nomenclature du grand appareillage orthopédique inscrit au titre II - chapitre 7 de la LPP.



L'UFOP DANS LES MÉDIAS

POINTS PRESSE ET COMMUNIQUES

16/01/2024 | Vœux à la presse annonçant les rendez-vous à venir et les enjeux de la profession.

Consulter la publication

10/02/2024 | Nomination de Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités, Frédéric Valletoux, ministre délégué à la santé et à la prévention, Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées.

Consulter le communiqué

13/02/2024 | Annonce du lancement de la campagne de communication en faveur de la profession au CREPS des Haut-de-France en présence du para triathlète Pierre-Antoine Baele et de son orthoprothésiste Romain Ségard.

Consulter l'invitation au point presse

01/03/2024 | Pétition en ligne sur le site Change.org « Tarifs bloqués depuis 2017 : soutenez vos orthoprothésistes ! » - 16 084 signatures obtenues.

Consulter la pétition

05/03/2024 | Conférence de presse au CREPS de Wattignies

Consulter l'intervention de Jean-François Cantero, Président de l'UFOP

« Sans mon orthoprothésiste, ma vie va vite devenir un enfer »

Des outils à disposition des orthoprothésistes pour soutenir la campagne en faveur de la profession. Une affiche pour les salles d'attente et un dépliant détaillant les enjeux de la profession et comportant un QR code renvoyant vers la pétition en ligne sur change.org.

Télécharger l'affiche

Télécharger le dépliant

11/03/2024 | Invitation de la presse à la rencontre organisée par l'UFOP au collège Jules Verne de Plaisance du Touch avec la participation de Dimitri Pavadé, vice-champion paralympique de saut en longueur et de son orthoprothésiste Nicolas Ottmann.

Consulter l'invitation au point presse

11/06/2024 | Invitation au point presse organisé par l'UFOP à Cenon, dans les locaux de Domital Orthopédie, en présence du parasportif Cyrille Chaboune, amputé des deux jambes se préparant au Jeux Paralympique (volley assis) et de son orthoprothésiste Jérôme Lamorère.

Consulter l'invitation au point presse

20/08/2024 | Publication de la tribune UFOP « Jeux Paralympiques de Paris 2024 : un pas crucial vers une société plus inclusive » co-signée par Anne Marsick, Présidente d'ADEPA, Pascale Ribes, présidente de l'APF France Handicap et Jean-Patrick Rousseau, Président de Génération Avant-Garde.

Consulter la tribune



Revue médias



20
minutes

/ 5 MARS 2024



Jeux paralympiques de Paris 2024 : Menacés par la flambée des coûts, les orthoprothésistes affichent leur colère

HANDICAP • L'Union nationale des orthoprothésistes lance un cri d'alerte sur le remboursement des soins et des appareillages, qui n'a pas évolué depuis 2017.

Quand prothèse rime avec malaise. C'est un cri de colère qu'a lancé, ce mardi, l'Union française des orthoprothésistes (Ufop). La profession profite de l'éclairage des Jeux paralympiques (du 28 août au 8 septembre) pour engager un bras de fer avec les pouvoirs publics au sujet des remboursements des appareillages dont bénéficient environ 850.000 personnes handicapées en France.

« Sans mon orthoprothésiste, ma vie va vite devenir un enfer. » Sur l'affiche qui sert de support à cette campagne d'alerte*, une personne à qui il manque la jambe gauche délivre un message on ne peut plus clair. Et selon les professionnels, la crise est profonde.

Une demande de revalorisation de 10 %

« Si nous ne pouvons plus fournir prothèses, orthèses, corsets ou minerves, rien n'est possible pour ces personnes, souligne Jean-François Cantero, président de l'Ufop. Or, les tarifs des appareillages sont gelés par les pouvoirs publics depuis 2017 et la flambée des coûts, notamment des matières premières, met aujourd'hui les orthoprothésistes en danger. »

Les professionnels de santé réclament une revalorisation de 10 % de la prise en charge, aussi bien pour le matériel que pour l'accompagnement de soins. Soit une augmentation annuelle d'environ 32 millions d'euros du budget de la Sécurité sociale, estimé l'Ufop.

« Aujourd'hui, certains appareillages sont vendus à perte et des cabinets d'orthoprothésistes doivent fermer », renchérit Florian Ferrando, directeur régional Hauts-de-France du réseau Orthoway. Selon lui, la situation est critique. Et de s'interroger : « Aura-t-on encore les moyens, demain, de proposer aux patients les appareils de plus en plus performants que nous sommes pourtant capables de construire ? »

* Une pétition a été lancée sur change.org



actu.fr / 6 MARS 2024

Les orthoprothésistes poussent un gros coup de gueule à Wattignies avant les Jeux Paralympiques 2024



Alors que les Jeux Paralympiques 2024 approchent, la profession des orthoprothésistes a décidé de tirer la sonnette d'alarme. C'était à Wattignies, près de Lille (Nord).

Leur travail est indispensable et pourtant... Présents à Wattignies, près de Lille (Nord), les représentants des orthoprothésistes français ont décidé de pousser un coup de gueule et lancé une pétition. Alors que les Jeux Paralympiques 2024 approchent, ils réclament une réaction des pouvoirs publics. (...)

ici / 5 MARS 2024

À six mois des Jeux paralympiques, les orthoprothésistes alertent sur leurs difficultés

L'Union française des orthoprothésistes a lancé ce mardi à Wattignies une campagne nationale pour alerter les

pouvoirs publics et demander une revalorisation des tarifs remboursés par la Sécurité sociale.

Ils veulent profiter des Jeux paralympiques, qui se dérouleront à Paris du 28 août au 8 septembre, pour se faire entendre. Ce mardi, au Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Wattignies, l'Union française des orthoprothésistes (UFOP) a lancé une campagne nationale pour réclamer au gouvernement une revalorisation de 10 % des tarifs remboursés par la Sécurité sociale.

Des tarifs gelés depuis 2017

« L'orthoprothésiste fabrique des prothèses et des orthèses sur mesure et va utiliser des matériaux comme le carbone, le plastique et le silicone dont les coûts ont fortement augmenté avec l'inflation », explique Jean-François Cantero, président de l'UFOP.

Cette hausse des coûts de fabrication se couple à une hausse des charges (loyers, carburant, énergie, ect.) alors que, dans le même temps, les tarifs réglementés pris en charge par la Sécurité sociale n'ont pas évolué depuis 2017. « Aujourd'hui, le nombre d'entreprises déficitaires augmentent, selon Jean-François Cantero. Le risque c'est qu'on le demande demain au patient de participer à son appareillage et de sortir du zéro reste à charge. »

Selon le président de l'UFOP, une revalorisation de 10 % de la prise en charge coûterait 32 millions d'euros. « Certes c'est une somme, mais cela me paraît raisonnable au regard du budget de l'État », ajoute-t-il.

« Il faut payer les factures à la fin du mois »

Si les difficultés de la profession résonnent avec les Jeux paralympiques, c'est que le suivi des para-athlètes, dont les prothèses et les appareillages pour le sport ne sont pas pris en charge, pourrait aussi être remis en cause à l'avenir.

« On refuse de compter combien cela coûte parce que sinon on arrêterait », confie Florian Ferrando d'Orthoway, groupe nordiste qui suit et équipe le Lillois Pierre-Antoine Baele, actuellement en pleine préparation pour se qualifier pour les épreuves de para-triathlon, et dont les prothèses doivent être ajustées régulièrement.

« Les pièces évoluent mais aura-t-on les moyens de les payer et de les offrir ? On se pose vraiment la question, poursuit Florian Ferrando, qui explique que la profession d'orthoprothésiste ne fait déjà plus rêver : « Nous avons une centaine de postes qui ne sont pas pourvus... Malheureusement les gens ne sont plus intéressés parce que c'est de l'investissement personnel, c'est du temps, c'est de la passion. Mais à un moment la passion c'est bien, mais il faut bien payer ses factures à la fin du mois. »

Dans le cadre de sa campagne, l'UFOP a lancé une pétition sur le site change.org.

ici 19-20 NORD PAS-DE-CALAIS
Émission du 6 mars (40 mn)



CROIX DU NORD

/ 23 MAI 2024

Le duo para-athlète et orthoprothésiste au service de la performance



Les Jeux paralympiques de Paris 2024 s'ouvriront dans un peu moins de 100 jours, le 28 août. Les athlètes et leurs équipes sont en pleine préparation, à l'image du champion français de para-triathlon Pierre-Antoine Baele et de son orthoprothésiste. Moins prisés que les JO à ce stade, les Paralympiques attirent un public qui admire les valeurs du para-sport, mais recherche aussi une ambiance plus familiale.

Pierre-Antoine Baele, vice-champion du monde de para-triathlon prépare les Jeux paralympiques de Paris 2024 avec l'aide de Romain Segard, orthoprothésiste.

« Romain, c'est un vrai MacGyver, il a toujours de bonnes idées. » Sur le bord de la piste d'athlétisme du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) des Hauts-de-France à Wattignies (Nord), Pierre-Antoine Baele, vicechampion du monde de para-triathlon, évoque, mi-blagueur, misérieux son orthoprothésiste. Romain Segard, lui, serait plutôt champion des prothèses et des orthèses. Ces appareillages facilitent la vie de milliers de personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, dans leur vie quotidienne et leur pratique sportive, en loisir ou en compétition. Né sans pied gauche, Pierre-Antoine Baele, 32 ans, se prépare pour les Jeux paralympiques de Paris 2024, qui s'ouvriront dans un peu moins de cent jours, le 28 août. C'est le sport, judo, foot



puis athlétisme et triathlon en handisport, qui lui a permis d'accepter son handicap. « En 2012, j'ai eu la chance de rencontrer Dominique André (quadruple médaillé paralympique au 4x100 mètres et 4x400 mètres, NDLR). En le voyant avec sa casquette et son t-shirt "France", je me suis dit : pourquoi pas moi? » Douze ans plus tard, voilà le para-athlète qualifié pour Paris 2024. À peine rentré d'une compétition au Japon où il a remporté une médaille d'argent, Pierre-Antoine reprend l'entraînement. Assis sous l'auvent de la piste, il se change en discutant avec Romain. Du côté droit, il enfle une basket pointure 45. De l'autre, il ôte sa prothèse de marche et entoure son moignon d'un confortable manchon en silicone : « Le manchon amortit les impacts. Sans ça, les emboîtures frotteraient sur la peau, or l'échauffement cutané est mon pire ennemi », explique le sportif. « Ces manchons désormais fabriqués sur mesure sont une belle avancée technique », acquiesce Romain. Pierre-Antoine glisse la jambe dans sa prothèse de course en carbone au bout de laquelle est fixée une lame plus ou moins souple : « Les lames commencent à être connues du grand public mais il existe bien d'autres appareillages comme les corsets », souligne Romain Segard.(...) |||||

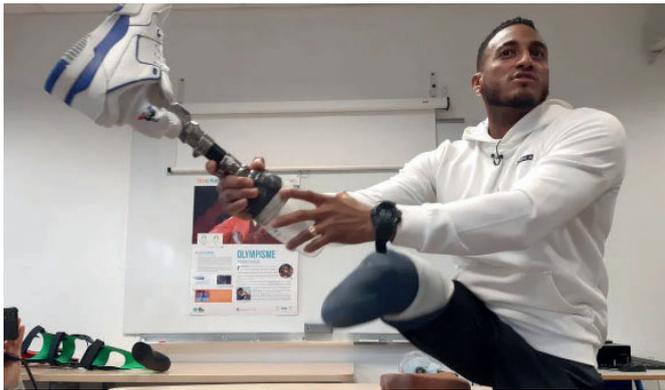
ici OCCITANIE / 26 MARS 2024



JO Paris 2024 : le champion paralympique Dimitri Pavadé à la rencontre de collégiens près de Toulouse

À quatre mois et demi des Jeux paralympiques de Paris, Dimitri Pavadé, médaille d'argent en saut en longueur en 2021, rendait visite à des élèves du collège de Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne). L'athlète amputé au tibia a échangé avec deux classes de quatrième.

Il s'entraîne au stade des Quéfets à Tournefeuille, à quelques kilomètres de là. Dimitri Pavadé, vice-champion paralympique de saut en longueur à Tokyo, rendait visite ce 26 mars 2024 à des élèves du collège Jules-Verne de Plaisance-du-Touch au sud-ouest de Toulouse. Dimitri Pavadé a échangé pendant plus d'une heure et demie avec deux classes de quatrième, autour de son handicap, ses prothèses et ses performances.



Amputé à 18 ans, champion paralympique grâce à sa prothèse

Le Réunionnais devenu Toulousain d'adoption, licencié à l'athlétisme 623 de Tournefeuille, a été amputé de la jambe droite à l'âge de 18 ans après un accident du travail, percuté par un chariot élévateur. Aujourd'hui, à 34 ans et de retour de blessure, il tente de se qualifier pour les Jeux paralympiques de Paris. Il fait aussi partie des porteurs de la flamme olympique.

Dimitri Pavadé est venu transmettre à ces élèves de 13 ans le goût de se battre en dépit des obstacles : « avoir un accident cela n'arrive pas qu'aux autres, donc acceptez-vous tel que vous êtes, croyez en vos rêves, mettez tout en place pour y arriver ».

« C'est comme si on avait des échasses » disent les élèves qui testent les prothèses apportées par Dimitri Pavadé et son orthoprothésiste. Le champion s'est déplacé avec plusieurs de ses prothèses. Les collégiens les ont testées, étonnés de prendre de la hauteur perchés sur des spatules comme le rapporte Maxime : « Rien que de tenir en équilibre, c'est comme si on marchait sur des échasses, c'est vraiment particulier. »

Devant ces deux classes, Dimitri Pavadé raconte l'accident qui lui coûte sa jambe droite : « Quand j'ai eu mon accident et que j'ai vu ma jambe, j'ai tout de suite su que j'allais être amputé ». Puis sa rencontre avec l'entreprise toulousaine spécialisée en orthopédie Lagarrigue : « Sans l'aide de Lagarrigue, sans cette rencontre, je ne serais pas là en train de parler avec vous, je ne serais pas qui je suis aujourd'hui ».

Sa prothèse lui change la vie et sa force de caractère qui le fait devenir sportif de haut niveau et médaillé olympique à Tokyo. Les questions des élèves fusent : « C'est quoi votre record à Tokyo ? 7m39. » Ou encore : « Est-

ce que vous faites les Jeux paralympiques de Paris ? Ça reste à définir, je sors de blessure, les ligaments croisés. » Dimitri Pavadé enlève et remet sa prothèse devant les collégiens venus s'informer sur le paralympisme. Les collégiens sortent de ce long échange sourire aux lèvres : « je retiens qu'il a un mental d'acier, grand respect à lui parce que c'est très compliqué ce qu'il fait ». Ils retournent en cours avec une dédicace du champion, la promesse de s'intéresser aux Jeux olympiques et paralympiques et enrichis de la connaissance d'un nouveau métier. En France, les orthoprothésistes appareillent 850 000 patients. La profession se dit menacée par l'inflation et par les tarifs de leurs prestations bloqués depuis 2017. Une pétition de soutien est en ligne. Les Jeux paralympiques de Paris se déroulent du 28 août au 8 septembre. Dimitri Pavadé portera la flamme olympique à Avignon au mois de juin, faute de pouvoir le faire lors du passage de la flamme en Haute-Garonne le 17 mai. |||||

ici 12/13 MIDI-PYRÉNÉES / 27 MARS 2024 Un médaillé au collège



LA DÉPÊCHE / 28 MARS 2024

Plaisance-du-Touch. Dimitri Pavadé est venu soutenir les orthoprothésistes



Dimitri Pavadé, vice-champion paralympique de saut en longueur, était en visite au collège.

Une soixantaine d'élèves ont écouté le témoignage du Réunionnais Dimitri Pavadé, champion paralympique d'athlétisme, venu dans le cadre d'une opération nationale de l'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP). Les 4^e du collège Jules-Verne, labellisé Génération 2024 dans une ville déjà labellisée Terre de Jeux 2024, avaient été préparés par leur professeur d'éducation physique pour cette



rencontre. Dimitri a raconté son accident, son handicap et l'importance de ses différentes prothèses pour vivre et pratiquer le sport : « A la suite d'un accident de travail à 18 ans, on a dû amputer ma jambe écrasée, au niveau du tibia. En 2013, je suis venu en métropole. J'ai obtenu un CAP et au cours d'un stage dans une entreprise de prothèse, j'ai eu la chance de rencontrer son PDG qui m'a proposé de tester des lames de course à pied ». Premier coup de pouce pour en arriver là. « Tout s'est enchaîné, j'ai intégré l'équipe de France de para-athlétisme », poursuit le champion. Il découvre alors la compétition de haut niveau au cours des championnats d'Europe de Berlin en 2018.

En 2019, aux championnats du Monde de Dubaï il réalise un saut à 7m95 et devient vice-champion du monde de sa catégorie (T64). Quatre ans après ses débuts, avec cette performance il s'envole pour les Jeux Paralympiques de Tokyo. Il devient vice-champion paralympique avec un saut à la longueur de 7,39 m.

« J'arrive à améliorer mon score régulièrement et j'espère bien aller à Paris pour une médaille d'argent ». Aux nombreuses questions techniques des élèves sur la fabrication des prothèses, leurs financements, Nicolas Ottmann l'orthoprothésiste personnel de Dimitri, explique : « Chaque prothèse dépend de chaque morphologie et des membres. On fabrique des appareillages sur mesure qu'il faut adapter régulièrement. Les techniques progressent aussi avec de nouveaux matériaux, donc les prix varient du simple au double notamment entre les simples prothèses et celles dédiées aux sports. » Des élèves ont enfilé des prothèses quelques minutes pour ressentir les effets.

Un métier en danger

« Cette profession de santé est sous haute tension, actuellement 850 000 patients handicapés dépendent d'orthoprothésistes. Toute personne peut être confrontée au handicap, l'accident de la vie, le vieillissement. Dans quelles conditions ? », ont souligné Stéphane

Brangier, délégué général de l'Union Française des Orthoprothésistes (UFOP) et Gilles Vigné, directeur général Lagarrigue, administrateur de l'Ufop.

La profession est menacée par l'explosion du coût des composants, des matières premières nécessaires à la fabrication des appareillages orthopédiques et aucune revalorisation salariale des orthoprothésistes depuis 2017. Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique. |||



/ 25 AOÛT 2024



« Sans nos orthoprothésistes de compétition, pas de JO ! » témoignent deux athlètes paralympiques de Gironde

La société Domital orthopédie de Cenon (33) accompagne des athlètes de haut niveau. Du cousu main. En partance pour les Jeux paralympiques, Karen Faimali-Meger et Anaïs Rigal, de l'équipe volley assis, témoignent de cette collaboration essentielle.



Karen Faimali-Meger, 49 ans, accident de cheval à Giscos (Gironde) en 2005. Amputée du tibia en 2020, court avec une prothèse réalisée par la société Domital à Cenon. Anaïs Rigal, 35 ans, accident de poids lourd en 2019. Amputée du tibia et appareillée en 2020 par Domital. Les deux font connaissance dans le centre de rééducation de la Tour de Gassies à Bruges (33). Même rage. Même envie de continuer à galoper. Toutes les deux ont découvert en même temps le volley assis au Volley-Ball Club du Haillan. Aujourd'hui, elles sont athlètes de haut niveau, ont intégré l'équipe nationale qualifiée aux Jeux paralympiques. Pour s'entraîner, s'adapter aux circonstances et à leurs exigences, elles ont des coaches, mais aussi des kinés, entraîneurs, préparateurs physiques de tous poils, et elle : l'équipe de Domital - AnneMarie Caria, Jérôme Lamorère et Philippe Vermande,

orthoprothésistes de compétition. Philippe Vermande, Anne-Marie Caria, Jérôme Lamorère, soit l'équipe de Domital Orthopédie installée à Cenon, qui équipe environ 500 patients, dont des athlètes en route pour les Jeux paralympiques.

« Une délivrance »

Déjà, avec ces deux championnes, il faut oublier tout ce que l'on a l'habitude de croire sur l'amputation d'un membre. *« Mon amputation, j'appelle ça ma délivrance, commence Karen. J'ai souffert quinze ans de mes blessures, quinze ans après l'accident de cheval. J'étais droguée aux antidouleurs, anti-inflammatoires. Le sevrage a été la rééducation la plus longue, rien à voir avec le fait d'apprendre à bouger, marcher et courir sur une seule jambe, puis avec une prothèse. C'est moi qui ai choisi la société Domital, ils ne démarchent jamais. Pourquoi eux ? Parce que c'était lui, Jérôme Lamorère, orthoprothésiste, lui-même amputé et appareillé. Tellement à l'aise dans son corps. Il m'a convaincue, rien qu'en le regardant : moi je veux être comme lui. Je me suis totalement retrouvée dans son histoire. »* Domital, en effet, ne fait pas de commercial, le bouche-à-oreille a suffi à leur tailler une réputation de choix. Les trois associés se partagent intelligemment les expertises dans le domaine de la prothèse. (...) |||||

LA TRIBUNE
PARTAGEONS L'ÉCONOMIE / 20 AOÛT 2024



Jeux Paralympiques de Paris 2024 : un pas crucial vers une société plus inclusive

À l'instar des Jeux Olympiques de Paris 2024 qui nous ont transportés, nous faisons le pari que les Jeux Paralympiques à venir nous permettront de franchir, tous ensemble, une nouvelle étape en faveur d'une société profondément inclusive.

Parions que les sportifs paralympiques, faisant preuve d'une capacité de travail et d'une abnégation hors du commun, animés d'une forme d'héroïsme dont bien des personnes « valides » s'inspirent au quotidien, décident nos pouvoirs publics à faire un pas de plus en faveur de toutes les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer une activité sportive.

En tant que professionnels de santé responsables de l'appareillage orthopédique sur mesure de leurs patients, dont certains concourent aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, les orthoprothésistes mesurent pleinement leurs besoins et attentes en termes de reconnaissance et d'inclusion. Les associations et les professionnels de santé entendent tous les jours l'incompréhension et l'injustice vécues par les personnes en situation de handicap qui ne peuvent reprendre une activité sport loisir, faute de



moyens. Or, nous savons tous combien le sport participe grandement à l'équilibre des personnes en situation de handicap et à la reconstruction de « leur vie d'après » lorsque le handicap survient suite à un accident de la vie ou à une maladie chronique. Parmi les 850 000 patients suivis et accompagnés - parfois tout au long de leur vie - par les orthoprothésistes, nombreux sont ceux qui manifestent la volonté de reprendre une activité sportive. Les orthoprothésistes les conseillent au mieux, mais le financement d'un appareillage de sport constitue une épreuve supplémentaire dans leur parcours de vie, obstacle quasi infranchissable pour la plupart des personnes concernées.

En effet, n'étant pas à ce jour inscrits à la Liste des Produits et Prestations remboursables (LPP), ces appareillages sur mesure spécifiques à la pratique sportive ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie. Les mutuelles restent, par conséquent, difficilement mobilisables. Celles et ceux qui en ont les moyens sont contraints de les financer sur leurs deniers personnels ou, lorsque nécessaire, de mettre à contribution leur cercle de connaissances en ouvrant une cagnotte.

Espérons que le financement de ces appareillages soit acté à l'occasion des prochains Jeux Paralympiques. Espérons également que les orthoprothésistes soient enfin reconnus et dotés des moyens qui leur permettront d'accompagner les personnes en situation de handicap, qu'elles soient sportives ou non, dans la qualité et la durée. Permettre à tous nos concitoyens concernés de réaliser leur projet de vie, y compris sportif, honorerait notre pays et laisserait une empreinte humaniste et universelle dont nous serions tous infiniment fiers. Le Président de la République a fait de la promotion de l'Activité physique et sportive, la Grande Cause Nationale 2024 : n'est-ce pas l'occasion d'agir enfin en ce sens ? |||||

*Tribune de **Jean-François Cantero**, président de l'Union française des Orthoprothésistes (UFOP)*

*Co-signée par : **Anne Marsick**, présidente d'ADEPA (Association de défense et d'entraide des personnes amputées)*

***Pascale Ribes**, présidente de l'APF (Association des paralysés de France) **Jean-Patrick Rousseau**, président de Génération Avant-Garde (association œuvrant pour l'égalité des chances et la réalisation des rêves des sportifs amputés et des graines de champion)*



/ 31 AOÛT 2024

Paralympiques: les prothèses «sportives», encore peu accessibles pour le grand public

PARIS. 31 AOÛT 2024 (AFP) - **Star des Jeux paralympiques, le handisport reste difficile d'accès pour beaucoup de personnes handicapées en raison du coût élevé des prothèses adaptées. Les discussions engagées par l'exécutif sur le remboursement des équipements ont pris du retard et restent «parcellaires», regrettent associations et professionnels.**

« **L**e sport est essentiel dans ma vie, pour le physique, le mental. Quand on m'a expliqué que pour pouvoir courir, financer une lame de course, je devrais déboursier 5.000 à 8.000 euros de ma poche, j'ai eu beaucoup de mal à comprendre », raconte Jordan Pavy, 33 ans, amputé de la jambe. Cycliste amateur de bon niveau, cet habitant du Doubs est victime en 2011 d'une méningite à méningocoque, qui endommage sérieusement sa jambe droite. Après plusieurs opérations, des greffes de peau et des années de « douleurs insupportables », il choisit l'amputation en 2019. Equipé d'une prothèse médicale, il retrouve « l'envie de faire plein de choses » : « J'étais jeune, je voulais avancer, vivre comme tout le monde. J'ai toujours adoré l'athlétisme et j'ai voulu m'y mettre sérieusement », se souvient-il. Mais contrairement aux prothèses, orthèses (soutien d'un membre défaillant), ou fauteuils conçus pour la vie quotidienne, les appareillages élaborés pour le sport, aux réglages et points d'appuis spécifiques, ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie. En fonction du type de matériel, le prix varie de quelques milliers à 20 000 euros.

« Obstacle quasi-infranchissable »

Les associations et les orthoprothésistes, concepteurs de l'appareillage sur mesure, déplorent « l'injustice » vécue par les personnes incapables de reprendre, « faute de moyens », une activité qui favoriserait leur « équilibre » et leur « reconstruction », souligne l'Union française des orthoprothésistes (UFOP) dans un texte publié sur le site de *La Tribune*, co-signé par les associations Adepa, APF-France handicap et Génération Avant-garde.

Le financement est un « obstacle quasi-infranchissable » pour la plupart d'entre eux, écrivent-ils. Les amateurs se débrouillent entre dons, cagnottes, demandes de subventions auprès de collectivités ou aides d'associations, comme Génération avant-garde, qui a finalement financé en 2022 la lame de course de Jordan Pavy. Depuis, il s'est mis au hand-fauteuil et a rejoint l'équipe de France, pour l'instant dans un fauteuil de prêt. Certaines prothèses de pied remboursées permettent « de faire un footing » d'intensité modérée ou « divers sports » (tennis,



badminton...), comme activité de loisir, assure Denis Charreyre, conseiller technique à la fédération française de handisport. A condition que la personne puisse « la porter sans douleur ». L'UFOP pointe de son côté le « risque de blessures ».

L'année dernière, le gouvernement a engagé des travaux pour améliorer les choses. La ministre chargée des personnes handicapées, Fadila Khattabi, espérait en faire « une réalité à l'horizon début 2024 ». Mais les remaniements ministériels puis la dissolution « ont beaucoup freiné les discussions », soupire le président de l'UFOP, Jean- François Cantero.

« Parcours du combattant »

Il demande un remboursement de « l'ensemble des dispositifs nécessaires », qui coûterait « entre 15 à 20 millions d'euros » annuels à l'Assurance maladie, selon ses estimations. Contacté, le ministère chargé des personnes handicapées indique qu'une circulaire a été diffusée fin juillet pour donner une nouvelle directive aux MDPH (maisons départementales des personnes handicapées): prendre en charge, via la prestation compensatoire du handicap (PCH), « 75% du prix des lames de course, dans la limite de 13 000 euros » par personne.

« Ça ne convient pas », car ce type de demande tient du « parcours du combattant », avec des démarches administratives complexes, « des critères restrictifs », des « délais extrêmement longs, jusqu'à 18 mois » et un « reste à charge important », énumère Malika Boubekeur, conseillère « compensation/autonomie » chez APF-France Handicap. L'association et d'autres acteurs planchent aussi depuis cinq ans avec l'exécutif sur une réforme attendue de la prise en charge des fauteuils roulants, mise en pause par la dissolution, et voudrait que les fauteuils sportifs intègrent la liste des prestations remboursées. Stéphane Brangier, délégué général de l'UFOP, assure ne pas avoir vu la circulaire ministérielle et déplore une mesure « parcellaire », ciblée sur les lames, « partie émergée de l'iceberg ». Pour tous les autres appareillages, « aujourd'hui, rien n'est prévu », ajoute-t-il. « On est très loin de pouvoir dire à toutes les personnes : "vous allez pouvoir pratiquer votre sport, dans de bonnes conditions" ». ■■■■■■■■■■



/ 27 AOÛT 2024

PROFILS / Paris 2024 : guide, assistant, orthoprothésiste... dans l'ombre des athlètes, ces petites mains qui font les Jeux paralympiques

Moins exposées au grand public, des personnalités au rôle méconnu sont cruciales pour viser l'excellence. «Libé» a rencontré un orthoprothésiste, une guide





en paratriathlon, une assistante en boccia et un classificateur, qui œuvrent à l'équité sportive.

Difficile, pour un athlète amputé, de pouvoir donner le meilleur de lui-même sans une prothèse faite sur mesure. Impossible, pour un non-voyant, de courir sur une piste d'athlétisme ou de faire du vélo à toute bombe dans les rues de Paris. Pour mettre les sportifs et sportives paralympiques dans les meilleures conditions et leur permettre de concourir, une multitude de petites mains s'affairent. A l'approche des Jeux de Paris, Libé met en lumière ces femmes et ces hommes de l'ombre. (...)

Claudine Llop, assistante d'Aurélie Aubert en boccia
« **Les médailles, ce n'est pas pour nous** » ██████████



LE FIGARO / 8 SEPTEMBRE 2024
Trouver un club, financer une prothèse... Avec un handicap, l'accès au sport est jonché d'obstacles

ENQUÊTE - Pratiquer une activité physique reste compliqué pour les personnes en situation de handicap, alors que pour eux, plus encore que pour les valides, l'activité physique est un facteur majeur de bien-être et de bonne santé.

La rentrée rime souvent avec le retour à son sport favori, ou la prise de bonnes résolutions pour, enfin, pratiquer une activité régulière. Mais si pour beaucoup faire un choix parmi toute l'offre disponible

n'est pas chose aisée, pour les personnes en situation de handicap, la situation est tout autre : trouver un club sportif et s'équiper du matériel adéquat relève souvent du parcours d'obstacles. Et bien que la France ait déclaré « *grande cause nationale pour 2024* » la promotion de l'activité physique et sportive, la pratique sportive reste une gageure pour les millions de Français handicapés ou dépendants. Outil de prévention quasi universel, utile tant au bien-être physique que mental, l'activité physique est encore plus importante pour ceux et celles qui vivent avec un handicap. « C'est un gage de maintien de l'autonomie. (...) ██████████

franceinfo: / 11 SEPTEMBRE 2024
« De 200 000 à 450 000 euros » pour équiper un enfant : le parcours du combattant des sportifs en situation de handicap pour s'offrir un appareillage adapté



Si les fauteuils et les prothèses de la vie quotidienne sont pris en charge par la Sécurité sociale, l'appareillage pour le sport n'est lui pas remboursé et constitue donc un sérieux frein à la pratique.

« **J'**ai dû passer par un prêt bancaire. » Pour financer sa prothèse adaptée à la course à pied, Frédéric Lazaro, marathonien et triathlète de 50 ans, responsable commercial basé à Orléans (Loiret), amputé fémoral après un accident de moto à ses 18 ans, n'a eu d'autres choix que de puiser dans ses économies et de compléter avec un prêt bancaire. Coût de l'opération : environ 12 000 euros, dont 9 500 en emprunt. Avant ça,



c'était plus ou moins du bricolage », se souvient Frédéric Lazaro.

« Quand je me suis renseigné la première fois auprès de l'assurance-maladie pour savoir si un remboursement existait pour du matériel de sport, on m'a pris pour un ovni. »

Frédéric Lazaro, amputé fémoral après un accident de moto à **franceinfo: sport**

Encore aujourd'hui, le financement peut être un frein pour le paratriathlète. « *Quand je dois changer de matériel, je dois toujours réfléchir à comment le financer* », estime-t-il. L'histoire de Frédéric Lazaro n'est pas un cas isolé. En France, l'accès à l'appareillage sportif n'est pas pris en charge par la sécurité sociale, à l'inverse de celui du quotidien. « *Les prothèses inscrites à la LPPR [liste des produits et prestations remboursables par l'assurance-maladie] sont prises en charge à 100 % par la sécurité sociale, quelle que soit l'origine de l'amputation. Il s'agit notamment des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie dont font partie les orthèses et prothèses externes, des dispositifs médicaux pour personnes handicapées* », a répondu à franceinfo: sport l'assurance-maladie.

Toutefois, « *les prothèses dites de "loisirs", comme la lame de course, prothèse de bain, de ski, ne sont pas dans cette liste. Elles sont donc à la charge de la personne concernée* », ajoute-t-elle. Et la situation diffère si le patient est atteint d'une maladie ou victime d'un accident, les assurances prenant pour ce dernier cas le relais de l'indemnisation en cas d'un tiers responsable.

Un vide comblé par les associations

« *Ce non-remboursement est clairement un frein pour les familles*, appuie Jean-Luc Clemençon, président de l'association Entr'aide, qui permet aux enfants amputés de s'équiper de lames de course. *Quand vous faites le calcul, une lame coûte entre 12 000 et 24 000 euros, un prix multiplié par deux pour un double amputé. Ensuite, vous multipliez par dix pour suivre la croissance de l'enfant. On arrive donc entre 200 000 et 450 000 euros pour suivre la croissance d'un enfant.* » L'association équipe aujourd'hui 108 enfants dans la France entière et pas moins de 600 prothèses ont été prises en charge par Entr'aide depuis sa création en 2013.

« *Pour des enfants valides, faire du sport est très simple. Il suffit d'une paire de baskets et c'est réglé. Pour un enfant en situation de handicap, il faut le fauteuil, et ce n'est pas du tout le même tarif. Sans le soutien d'associations ou de fondations, l'enfant reste chez lui* », constate Emilie Watremez, mère de Jade, 11 ans, amputée depuis ses 4 ans, installée en Occitanie. « *Sans les associations, c'est impossible pour un enfant de faire du sport aujourd'hui* », regrette Patrice Pruvost, père de Maud, adolescente

de 16 ans, amputée de la jambe droite de naissance, qui pratique le basket fauteuil et la danse classique. Pour lui, le sport a toujours été l'une des priorités pour sa fille, malgré l'inquiétude constante de trouver des financements. « *Pour un enfant, avoir une lame, c'est plus qu'essentiel. Au-delà de la pratique d'un sport, il l'utilise aussi pour le plaisir de courir, de jouer à l'école ou ailleurs, de ressentir des sensations comme tous les enfants*», témoigne encore Patrice.

Une loi qui avance doucement

Bien avant l'accueil des Jeux paralympiques en France, les associations de soutien aux personnes en situation de handicap plaident déjà pour un remboursement des appareillages sportifs. En novembre 2023, l'ancienne première ministre Elisabeth Borne avait d'ailleurs annoncé que le gouvernement allait généraliser le remboursement des lames de course et des prothèses sportives dans la prestation compensatoire du handicap [aide humaine, technique, aux transports, à l'aménagement du logement..], à partir de janvier 2024. Cette aide, qui peut prendre en charge jusqu'à 75 % de l'appareillage, dépend des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et non de la Sécurité sociale. Cela s'ajoute à la baisse du taux de TVA à 5,5 % (au lieu de 20 %) pour les équipements de handisport, instaurée en mars 2022.

« *Sur les lames, nous sommes sur une mise en œuvre désormais accessible. Concernant les fauteuils, un projet de remboursement par la Sécurité sociale est en train d'être travaillé. La mise en place est un petit peu plus longue parce que les critères d'ajustement sont encore en discussion entre les acteurs* », pointe Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF) et corapporteuse de l'avis Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous auprès du Conseil économique, social et environnemental (Cese). Mais la mise en route réelle du dispositif prend du temps. Fin août, à une semaine du début des Jeux paralympiques, l'Union française des orthoprothésistes (UFOP) lançait un appel auprès des pouvoirs publics en faveur d'un meilleur remboursement des appareillages permettant l'accès à l'activité sportive des personnes en situation de handicap qui le souhaitent. Contacté par franceinfo: sport, Jean-François Cantero, le président de l'UFOP regrette que la mesure soit « *restreinte car elle ne concerne qu'un type de handicap* », et « *pas tous les sports* ». « *Les prises en charge par les MDPH, donc des départements, ne seront pas uniformes sur le territoire, et feront naître des grandes disparités*», souligne-t-il encore, en évoquant un « *parcours du combattant* » pour les patients. (...) |||||

LE BIEN PUBLIC

/ 25 AOÛT 2024



Il est l'orthoprothésiste d'un athlète paralympique : « On a une relation fusionnelle »

Les Jeux paralympiques 2024 démarreront le 28 août à Paris. Proteor, entreprise spécialisée dans les prothèses, accompagne quatre athlètes qualifiés. Nicolas Philippe est l'orthoprothésiste d'Abel Aber qualifié en para-canoë, il confie les coulisses de cette relation spéciale, basée sur la confiance.

Alors que les Jeux olympiques se sont achevés il y a peu, les Jeux paralympiques commenceront le 28 août. Proteor, groupe bourguignon basé à Dijon et à Seurre, fait partie des entreprises qui soutiennent les sportifs participant à l'évènement en France.

En tout, quatre athlètes qualifiés pour les Jeux paralympiques sont équipés par la société spécialisée en prothèses et orthèses : Geoffrey Wersy en paratriathlon, Vladimir Vinchon en paradressage, Laurent Cadot en para-aviron et Abel Aber en para-canoë.

« C'est une vraie relation de confiance »

Nicolas Philippe est l'orthoprothésiste d'Abel Aber qui est amputé fémoral de la jambe droite après un accident. Alors bien sûr, il y a un échange entre un professionnel de santé et un patient, mais le Nancéen décrit quelque chose qui va bien au-delà. (...) |||||



/ 6 SEPTEMBRE 2024



Handisport : les prothèses sportives devraient-elles être remboursées ?



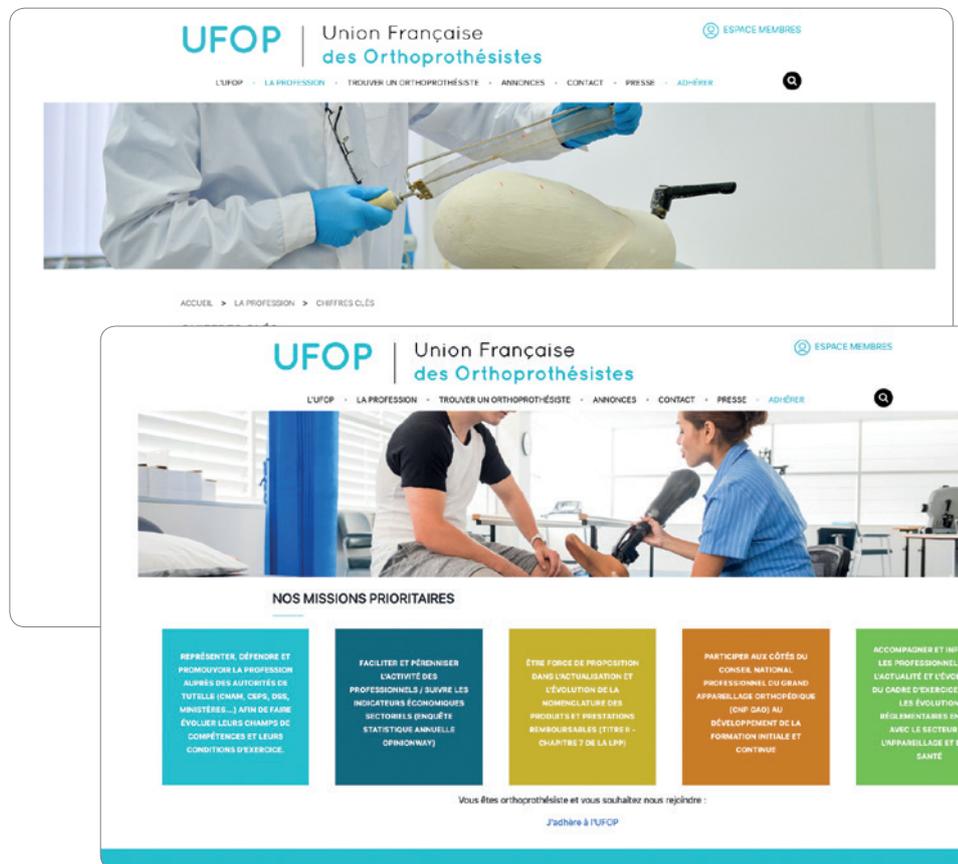
La promesse d'une prise en charge améliorée n'est pas tenue. Professionnels et associations s'appuient sur les Jeux paralympiques pour appeler à une prise en compte par la Sécu.

La feuille de route des Assises nationales du handicap, en mai 2023, prévoyait « l'amélioration de la prise en charge des prothèses pour la pratique sportive, en particulier les lames de course ». Un comité interministériel le confirmait, pour janvier 2024. Depuis, pas grand-chose. Une instruction a été communiquée discrètement aux Maisons départementales du handicap (MDPH) pour qu'elles intègrent des prothèses (et particulièrement les lames de course) dans les prestations compensatoires du handicap. Mais cela est peu suivi d'effet. (...) |||||

L'UFOP C'EST AUSSI...

Un site Internet avec une rubrique Presse, une rubrique Emploi pour les annonces de recrutement et une carte permettant de localiser les cabinets d'appareillage des adhérents UFOP dans la rubrique « Trouver un Orthoprothésiste ». L'espace adhérent permet de télécharger la nomenclature Orthoprothèses mise à jour, les statistiques de remboursement Assurance Maladie, la convention nationale, les principaux textes réglementaires encadrant la profession...

www.ufop-ortho.fr



Une page **LinkedIn UFOP** pour promouvoir la profession et relayer nos messages, nos actions, nos rencontres ainsi que les articles de presse concernant la profession. + de 1300 abonnés...





L'UFOP EN ACTION

“Ainsi, dans un contexte de vieillissement de la population et compte tenu de la démographie médicale, l'UFOP porte des propositions destinées à simplifier et fluidifier le parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap (...)”

ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION ET L'EFFICACITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Focus sur le renouvellement des orthèses plantaires

Faisant suite à de nombreux échanges avec les pouvoirs publics, le décret permettant aux orthoprothésistes, aux podoprothésistes et aux orthopédistes-orthésistes de renouveler les prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires datant de moins de 3 ans a été publié au Journal Officiel du 5 juin 2024. La mesure figurait à l'article 13 de la loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, dite « loi Rist » (Journal Officiel du 20 mai 2023).

Ce décret modifie le code de la Santé en insérant au D-4364-2 les deux alinéas suivants :

1. « L'orthoprothésiste peut adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires datant de moins de trois ans, sauf opposition du médecin prescripteur mentionnée expressément sur l'ordonnance.

2. « L'orthoprothésiste informe le médecin prescripteur et, le cas échéant, un autre médecin désigné par le patient, du renouvellement et, s'il y a lieu, de l'adaptation de la prescription, médicale initiale. »

Les renouvellements effectués dans ce cadre ouvrent droit à prise en charge par l'Assurance Maladie depuis l'été 2024.

Cette mesure constitue une étape importante en termes de reconnaissance des compétences des professionnels.

Ainsi, dans un contexte de vieillissement de la population et compte tenu de la démographie médicale, l'UFOP porte des propositions destinées à simplifier et fluidifier le parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Evolution de la formation initiale

Grâce à un travail approfondi mené conjointement avec la DGESCO, des représentants des établissements de formation et des professionnels, le référentiel du BTS Orthoprothésiste a enfin été renouvelé. Ce nouveau référentiel sera applicable dès la rentrée de septembre 2025. La première session d'examen se déroulera donc en 2028.

Cette nouvelle écriture du référentiel permet de valoriser la prise en charge du patient et l'expertise de l'orthoprothésiste en matière d'examen clinique et de diagnostic dans son domaine de compétences. Il s'agit d'une étape importante pour la poursuite de nos démarches auprès des pouvoirs publics en faveur de l'universitarisation de notre formation initiale avec son intégration dans le système LMD en tant que diplôme de grade Licence.

Cette évolution est en effet déterminante pour :

- l'efficacité des pratiques et des compétences ;
- l'attractivité de notre profession de santé ;
- le renforcement de la coopération avec les professionnels de la rééducation/réadaptation ;
- les avancées de la recherche dans notre domaine (accès aux formations de niveau Master).

Le sujet de l'universitarisation de notre formation initiale a donné lieu en mai 2024 à une question orale au de la sénatrice **Marie-Pierre Richer** au ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, **Frédéric Valletoux**.

“Les orthoprothésistes, professionnels de santé qui appareillent et accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, pâtissent très fortement de l'obsolescence de leur formation initiale : un BTS préparé en 3 ans (...)”

Marie-Pierre Richer, sénatrice

Question de la sénatrice : « Monsieur le Ministre, à l'heure où l'attractivité des métiers de l'accompagnement du grand âge et du handicap figure au rang de priorité, les orthoprothésistes, professionnels de santé qui appareillent et accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, pâtissent très fortement de l'obsolescence de leur formation initiale : un BTS préparé en 3 ans qui fait exception en matière de professions paramédicales et bloque notamment toute opportunité de passerelle vers des formations en Master de la rééducation/réadaptation. Au travers d'une réponse à la question écrite déposée l'année dernière par notre Président – le sénateur Mouiller – votre Ministère et celui de l'enseignement supérieur ont récemment confirmé, après de multiples alertes de la profession, le principe du passage au grade licence de la formation initiale, sans pour autant apporter de précisions sur le calendrier d'enclenchement de ces travaux. Au regard de l'impact de ce sujet sur l'attractivité et la pérennité de cette profession de santé, sur le maintien de l'autonomie de personnes de handicap et personnes âgées et le maintien de la transversalité entre différents professionnels de la rééducation et réadaptation, pourriez-vous nous apporter des précisions sur le calendrier de passage au grade licence de la formation initiale d'orthoprothésiste ? »

Le ministre Valletoux n'a pas donné d'indication précise de calendrier mais a réaffirmé le travail mené sur le sujet par le ministère de la santé ainsi que celui de l'enseignement supérieur.

Réponse du ministre : « Sur les orthoprothésistes... On les a reçus il y a quelques jours, on est au fait de leur volonté de reconnaissance du grade licence, et de leur entrée dans les filières universitaires. On travaille cela, pas seulement au ministère de la Santé, c'est d'abord un sujet de l'Enseignement supérieur. On a ouvert un certain nombre de chantiers sur ces sujets-là : ce qui est fait sur les infirmiers, sur les orthophonistes. Cette profession, on les a bien en ligne de mire et on les accompagne effectivement. C'est un mouvement de fond qu'on souhaite accélérer d'universitariser beaucoup des métiers paramédicaux de manière à accompagner cette montée en gamme. (...) Cela va de pair avec les responsabilités nouvelles qu'on veut confier à chacune d'entre elles [les professions]. »

ENJEUX TARIFAIRES DE LA PROFESSION

Dans un contexte d'instabilité politique et budgétaire, l'UFOP a multiplié ses démarches (points presse, pétition en ligne, réseaux sociaux, affiche et dépliants...) et les échanges avec les pouvoirs publics et l'administration afin de faire entendre la voix de la profession qui subit depuis 2017 le blocage de ses tarifs en orthoprothèse (titre II – chapitre 7 de la LPP).

Sur la base d'échanges réguliers avec le Comité économique des produits de santé (CEPS) et suite à un nouveau refus de révision tarifaire globale de la nomenclature des orthoprothèses, l'UFOP a formulé en mars 2024 une demande ciblée qui a finalement donné lieu à la publication d'un avis de projet tarifaire au Journal Officiel du 28 juin 2024. Une fois les délais réglementaires écoulés et la prise en compte de nos observations, un avis définitif a été publié au Journal Officiel du 12 décembre 2024 avec une entrée en vigueur fixée au 24 décembre 2024.

S'agissant des tarifs en orthoprothèse notons, le dépôt en mai 2024 d'une question écrite de la sénatrice **Marie-Pierre Richer** au ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, **Frédéric Valletoux**.

Question de la sénatrice publiée dans le JO Sénat du 30/05/2024 :

« Mme Marie-Pierre Richer attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention sur la situation critique dans laquelle se trouvent les orthoprothésistes compte tenu de l'absence de revalorisation tarifaire de leurs prestations depuis 2017. Maillons essentiels du parcours de soins et de la préservation de l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, les 1 300 orthoprothésistes répartis sur l'ensemble du territoire sont doublement impactés par le contexte inflationniste qui sévit depuis 2022 (hausse des prix des matières premières, des composants, des carburants ainsi que de l'énergie) et le gel des tarifs de leurs prestations, bloqués depuis 2017. Les orthoprothésistes ont à cœur de maintenir la qualité des soins et l'efficience de la prise en charge des quelque 850 000 personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie appareillées, mais cette situation critique sans précédent contraint un nombre croissant de ces professionnels de santé à des regroupements de cabinets, voire à des spécialisations sur certains types d'appareillages. Dans ce contexte, et sur la base d'échanges réguliers avec le comité économique des produits de santé et le ministère de la santé, les orthoprothésistes ont formulé une demande de revalorisation tarifaire, ciblée et ajustée au regard des priorités du secteur et des enjeux de maîtrise des dépenses, qui, malgré l'urgence de la situation reste



“Les 1 300 orthoprothésistes répartis sur l'ensemble du territoire sont doublement impactés par le contexte inflationniste qui sévit depuis 2022 (...) et le gel des tarifs de leurs prestations, bloqués depuis 2017 (...)”

Marie-Pierre Richer, sénatrice

“(…) nous sommes parvenus à mener à bien une révision de notre nomenclature permettant ainsi l’actualisation et la création de plusieurs références d’appareillages sur mesure inscrites à la liste des produits et prestations remboursables par l’Assurance Maladie.”



aujourd’hui en attente d’arbitrage. C’est pourquoi, face aux enjeux économiques et médico-sociaux en présence, elle souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer l’avenir de la profession et, dans le même temps, la continuité du suivi des patients en situation de handicap ou en perte d’autonomie.»

RÉVISION DE LA NOMENCLATURE ORTHOPROTHÈSES

Par ailleurs, au terme de plusieurs années d’effort et avec le concours du Comité économique des produits de santé, de la Caisse nationale d’assurance maladie et la Haute autorité de santé, nous sommes parvenus à mener à bien une révision de notre nomenclature permettant ainsi l’actualisation et la création de plusieurs références d’appareillages sur mesure inscrites à la liste des produits et prestations remboursables par l’Assurance Maladie .

Ces travaux ont finalement donné lieu à la publication d’un projet d’avis relatif à la révision de la nomenclature des orthoprothèses au Journal Officiel du 28 juin 2024 puis, dans les délais légaux et après avis favorable de la Haute autorité de santé, d’un avis définitif au Journal Officiel du 11 décembre 2024 avec une entrée en vigueur fixée au 24 décembre 2024.

Il s’agit là de l’aboutissement de travaux menées sur plusieurs années avec les autorités compétentes et d’une réelle avancée pour les professionnels et leurs patients en situation de handicap ou en perte d’autonomie, en attendant l’enclenchement de travaux d’ampleur permettant une véritable refonte globale de notre nomenclature.

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'ACCORD PRÉALABLE (DAP)

Annoncée par la CNAM dans son rapport « Charges et produits pour 2025 » publié en juillet 2024, préconisée par l'IGAS et l'IGF dans leur rapport conjoint publié en septembre 2024, la dématérialisation des demandes d'accord préalable est une demande forte des professions de l'appareillage soumises à cette procédure. Attendu depuis plusieurs années, le futur téléservice d'envoi dématérialisé des DAP est en cours de développement par la Direction opérationnelle du numérique et de l'innovation en santé (Dionis) au sein de la CNAM. Les travaux sont complexes et des questions de sécurité d'accès ont été soulevés par la CNAM.

En attendant la mise en place de la plateforme nationale, l'UFOP et les autres organisations professionnelles concernées plaident en faveur de la mise en place de solutions alternatives de transfert de fichiers sécurisés telle que BlueFiles, solution technique qui a peu à peu été proposée aux professionnels dans plusieurs régions afin qu'ils puissent transmettre leurs DAP aux services médicaux des caisses. Le recours à ce mode d'envoi sécurisé (autre que le circuits classique et historique de la DAP papier envoyée par courrier postal) apporte satisfaction aux professionnels et aux équipes de l'Assurance Maladie et participe de la simplification du parcours de soins des patients. Les nombreux désagréments liés à la non réception ou à la perte des documents (demandes d'indus non justifiées, non-respect du délai d'accord tacite conventionnel...). L'UFOP poursuit son travail de sensibilisation dans le cadre des commissions paritaires nationales et régionales organisées par l'Assurance Maladie.

(...) “le futur téléservice d’envoi dématérialisé des DAP est en cours de développement par la Direction opérationnelle du numérique et de l’innovation en santé (Dionis) au sein de la CNAM.”



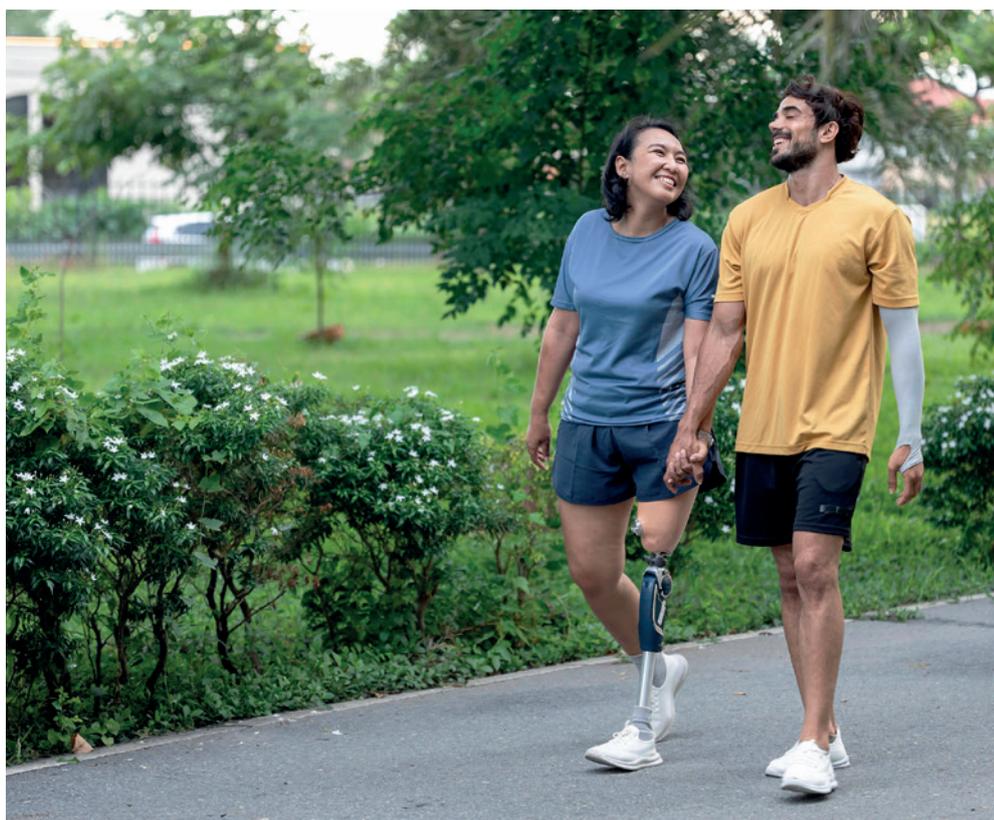
La profession participe également aux réunions organisées par la CNAM sur l'avancement du projet et reste force de proposition afin que l'outil réponde aux exigences de simplification et d'efficacité. L'UFOP a également organisé en octobre 2024 des échanges avec les principaux éditeurs de logiciels s'agissant de la nécessité d'élaborer a posteriori (car non prévu par la CNAM) un applicatif permettant au futur téléservice de se connecter aux logiciels métier utilisés par les professionnels, ceci afin d'éviter une double saisie des données, activité chronophage pouvant être source d'erreurs notamment au vu du nombre de références LPP concernées.

BASCULE ADELI/RPPS

Annoncée depuis plusieurs années, la bascule progressive des professionnels de santé disposant auparavant d'un n° ADELI dans le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) s'est achevée en 2024. Le 6 juin 2024, huit nouvelles professions de santé, dont les orthoprothésistes, ont basculé dans le RPPS. L'UFOP avait informé les professionnels en amont, dès 2021, par le biais d'une fiche pratique régulièrement actualisée selon les évolutions du calendrier de la bascule qui a été effectuée en plusieurs vagues successives.

Des échanges ont eu lieu en 2024 avec l'Agence du numérique en santé (ANS), chargée de la bascule, afin de bien comprendre les implications et les prérequis. Nous avons ainsi demandé à l'ANS d'organiser un webinar en amont de la bascule afin que les professionnels de santé concernés soient informés par les voies officielles des impacts de la bascule (commande de cartes professionnelles, inscription des nouveaux entrants, vérification/modification/validation des données les concernant dans l'annuaire santé...).

“Pourtant, nombre de personnes en situation de handicap ne peuvent pratiquer le sport de leur choix, en raison notamment du prix des appareillages qui leur sont nécessaires.”



“Nous avons également multiplié tout au long de l’année les prises de parole sur la question du parasport avec le soutien de para athlètes se préparant pour les Jeux Paralympiques.”



PARASPORT : FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accès au sport est un droit et représente un enjeu majeur de société et de santé publique. Pourtant, nombre de personnes en situation de handicap ne peuvent pratiquer le sport de leur choix, en raison notamment du prix des appareillages qui leur sont nécessaires. L'UFOP plaide ainsi pour le financement des appareillages sur mesure (prothèses et orthèses) permettant la pratique d'un parasport, au travers d'un dispositif clair, concerté avec l'ensemble des parties prenantes, tenant compte de la prestation sur mesure de l'orthoprothésiste qui assure la prise en charge et le suivi de son patient, parfois tout au long de sa vie.

En amont, pendant et dans les suites des Jeux Paralympiques de Paris 2024, l'UFOP a eu l'opportunité d'échanger avec Marie-Amélie Le Fur, Présidente du comité paralympique et sportif Français (CPSF) et de l'Agence nationale du sport (ANS), avec les cabinets Santé et Handicap, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des parlementaires impliqués dans les questions liées à la compensation du handicap et au maintien de l'autonomie. Nous avons également multiplié tout au long de l'année les prises de parole sur la question du parasport avec le soutien de para athlètes se préparant pour les Jeux Paralympiques (voir page 11).

Dans les suites des annonces faites par le gouvernement et le Comité interministériel du handicap (CIH) du 16 mai 2024, et en l'absence d'annonce officielle, les moyens d'accès au financement des lames de course mis en place l'année dernière pour les personnes éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH) restent trop méconnus. L'UFOP préconise la création d'un groupe de travail interministériel réunissant l'ensemble des parties prenantes pour avancer sur la question et pour travailler sur tous les autres appareillages sur mesure (prothèses et orthèses dans leur ensemble, y compris les orthèses de positionnement). |||



UFOP

24

UFOP

Union Française
des Orthoprothésistes

6, rue Léon Jouhaux - 75010 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 40 50 60
www.ufop-ortho.fr